

Séance du 27 mars 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, convoqué le 20 mars 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mmes Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Darmendrail, Castel, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau -Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Aguerre, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à Mme Lauqué ; M. Gouffrant à M. Jaussaud ; Mme Boé à Mme Chevrel ; Mme Chabaud-Nadin à M. Pommiez ; M. Lacassagne à Mme Darmendrail ; Mme Demont à M. Causse ; Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé ; M. Etcheto à M. Aguerre.

ABSENTE : Mme Loupien-Suares.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : EDUCATION et VIE SOCIALE - Petite enfance - Convention d'objectifs et de financement avec la SNCF pour le versement de la prestation indemnité de garde crèche

Madame DUMAS présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Afin de faciliter l'accès de ses « personnels » aux modes de garde de la petite enfance, la SNCF a modifié les conditions de versement de ses prestations.

Précédemment payée à la famille, la prestation « indemnité de garde crèche » sera désormais versée au gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants. Cette disposition concerne donc pour la Ville de Bayonne les trois crèches municipales.

La convention d'objectifs et de financement proposée définit les engagements du gestionnaire en matière de qualité de service et de principes de gestion ainsi que ceux de la SNCF en termes de versement de la prestation indemnité crèche. Elle précise notamment que ces nouvelles dispositions s'appliqueront uniquement aux enfants nés à partir du 1er janvier 2008.

En conséquence, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la SNCF la convention ci-jointe.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.